

Il n'y a de salut pour la société que dans l'amour et l'appui mutuel. Sénèque



ORGANE DE LA VILLE DE NICOLET ET DES COMTES DE NICOLET ET D'YAMASKA.

Table with subscription rates: ABONNEMENT: Un an \$1.00, Six mois .60, ETATS-UNIS Un an \$1.50, Six mois \$1.00

GUERRE AUX TICS!

CORRIGER LES MAUVAISES HABITUDES, C'EST PRÉPARER LA REUSSITE DE L'ENFANT.

Pour un 'tic' bien des gens ont vu des entreprises ratées. des situations compromises, un avenir manqué.

'Un tic'? mais qu'est-ce donc, me direz-vous. 'Une habitude ridicule', nous affirme Larousse. Se ronger les ongles, se gratter le cuir chevelu à tout propos et hors de propos, se contracter les muscles du visage, s'agiter convulsivement un membre, et combien d'autres petites manies fort désagréables à voir: voilà autant de tics capables d'exercer une influence néfaste sur un présent plein de promesses, sur un avenir brillant.

Nous avons connu des hommes et des femmes, merveilleusement doués au point de vue intellectuel; des professionnels, des gens d'affaire, des artistes, des orateurs dont la carrière a été fortement compromise à cause d'un malheureux tic.

Les personnes spécialement destinées à affronter le public devraient prendre un soin jaloux de leur maintien, de leurs manières, de leurs gestes. Ils devraient exercer sur tout leur extérieur un contrôle absolu. La foule n'est pas indulgente. Elle juge par les yeux. Produisez sur elle une bonne impression, et elle vous écouterait avec admiration, avec patience, avec conviction. Mais, si vous blessez ses regards, par votre tenue négligée, et surtout par un tic, un geste à répétition, mal-séant ou hors de propos, tout de suite votre entourage, vos auditeurs saisiront le ridicule de tel ou tel agissement inconsidéré; ils en seront agacés et finiront par ne plus écouter vos plus beaux discours, vos plus savantes dissertations, vos plus brillantes productions de la pensée.

Nous ne saurions mentionner ici tous les méfaits attribuables à un tic. Ils sont nombreux. Les tics sont les ennemis acharnés de leurs victimes.

Ces manies ridicules peuvent se contracter à n'importe quel âge; mais, plus spécialement dans l'enfance et la jeunesse. Il appartient donc aux parents et aux éducateurs de ne pas les tolérer chez leurs enfants ou leurs élèves. Ce serait le plus mauvais service à leur rendre.

Un tic est un défaut inoffensif en apparence. Toutefois, il ne manque jamais de tyranniser son personnage. Il se développe inconsciemment, et d'autant plus facilement. Un jour venu, il devient comme une seconde nature. Alors, il accomplit ses ravages dans le domaine des succès.

Il faut donc, en conséquence, aux parents et aux instituteurs une surveillance soutenue et une répression adéquate.

On nous objectera peut-être: 'Mais on ne doit pas sans cesse réprimander les enfants: on en ferait des fous!' Mais non. Les enfants les mieux suivis, les plus réprimandés, les mieux dirigés ne sont jamais les plus 'fous'. Au contraire, l'expérience a prouvé cette vérité. Les jeunes attachent une importance si minime, une attention si passagère aux réprimandes qu'il n'y a aucun danger d'attaquer leur cerveau, ou plutôt de le détraquer, par la répétition de remarques, de conseils et même de réprimandes.

L'esprit de l'enfant, de l'adolescent est une cire bien molle, ne demandant qu'à être façonnée. Cette matière maléable ne prendra pas une forme définitive d'un seul coup. Il faudra la pétrir maintes et maintes fois; et ce serait bien ici le cas de redire avec Boileau: 'Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage; polissez-le sans cesse et le repolissez.' Ne craignons donc pas de renouveler les avertissements, de multiplier les conseils, de réprimer les mauvais penchants, les tendances mal-séantes. L'adolescent repris, s'irritera peut-être sur le moment, mais il vous en saura tellement gré plus tard. Même s'il ne sait jamais le reconnaître, — car l'homme est oublieux des bienfaits, — vous aurez la certitude intime de lui avoir rendu un éminent service, en contribuant à rendre plus favorable le vent qui doit souffler dans les voiles d'une carrière bien réussie.

Donc, guerre aux tics chez nos enfants, nos adolescents. Guerre aux tics dont nous sommes peut-être nous-mêmes les victimes en voguant au large de la vie. Vaut mieux tard que jamais.

Par une vigilance assidue, une volonté tenace, donnons-leur le coup de grâce. Autrement, ils seront les meurtriers de nos succès, les dévastateurs des plus belles carrières.

Madame Camille Duguay

Le principe de légitimité

Quelques agences sociales font une campagne de publicité pour obtenir qu'on place les enfants illégitimes sur le même pied que les enfants légitimes, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. Les tenants de cette opinion vont jusqu'à nier toute différence entre la légitimité et l'illégitimité. Par exemple le Dr George F. Davidson, directeur de la Canadian Welfare Council affirme que cette différence ne s'appuie ni sur le sens commun ni sur la justice, à notre époque. Et M. Ralph Henson, président du Toronto Welfare Council: 'L'enfant illégitime n'est qu'une fiction de la loi, une telle chose n'existe pas.'

Il est surprenant, remarque le Canadian Register auquel nous empruntons ces citations, de trouver des vues si superficielles chez des personnes qui sont en charge du bien-être social. Le principe de légitimité est essentiel à toutes nos lois de succes-

sion. Il est essentiel à l'unité de la famille et spécialement aux droits de la femme mariée et de ses enfants légitimes. Ces vues 'libérales' offrent un appui juridique à l'infidélité et à la licence, et elles dépeignent la femme mariée de la reconnaissance légale et de la protection auxquelles elle a droit de par la loi naturelle. On se plaint de ne pouvoir corriger facilement les causes qui font négliger l'éducation des enfants. La plus grande de ces causes est sans contredit l'absence du sens de la responsabilité chez les parents. Abandonner le principe de la légitimité ne peut qu'affaiblir davantage ce sens de responsabilité.

Respect de la constitution!

La Chambre des Communes adoptait, le 5 juillet, une motion demandant au Parlement de Westminster d'amender la constitution canadienne. A Westminster on avait reçu l'ordre d'agir vite. Pourquoi? Probablement pour empêcher les opposants de mettre des bois dans les roues? L'opposition comprenait tout le Québec, car une fois de plus on marchait dessus, pour avantager d'autres provinces.

L'Acte de 1867, exige qu'après chaque recensement la représentation des provinces soit révisée, de façon que les députés de chaque province représentent le même nombre d'électeurs que les 65 députés de la province de Québec. Les chiffres du recensement de 1941 font perdre aux autres provinces un total de sept députés. Si notre population augmente plus vite que les autres, ce n'est toujours pas ceux qui élèvent un ou deux enfants ou trop souvent un petit toutou, qui doivent en profiter.

M. Duplessis d'abord et M. Godbout protestèrent auprès de M. King et démontrèrent l'injustice faite aux Canadiens du Québec. Et M. King se révolta contre les députés de la province de Québec à Ottawa n'avaient qu'à s'opposer à la motion. A part quelques-uns, tous se rangèrent avec le chef et la motion fut acceptée.

Londres à son tour amenda la constitution canadienne. Le gouvernement de Grande-Bretagne ne pouvait agir autrement. Le Parlement canadien, au nom du peuple canadien, demandait au gouvernement anglais de consentir à amender notre constitution. Nos députés fédéraux sont les seuls à porter le poids de cette injustice pour la province de Québec. Attendrions-nous 1951 pour réparer? Les électeurs laisseront-ils savoir à leurs représentants qu'ils sont mécontents de leur attitude? Questions difficiles à régler.

C'est la première fois qu'un gouvernement touche au principe de la proportion dans la représentation. Edouard Laurent écrivait dans 'L'Action Catholique' que le Parlement fédéral avait fait amender la constitution trois fois sur des questions relatives à la représentation au Parlement fédéral. En 1871, il avait fait adopter une loi pour se donner le droit d'accorder aux nouvelles provinces une représentation au Parlement fédéral. En 1886, une loi fut adoptée pour permettre au gouvernement fédéral d'accorder aux Territoires du Nord-Ouest une représentation adéquate au Sénat et à la Chambre des Communes. Enfin, une loi adoptée en 1915, augmentait le nombre des sénateurs et modifiait les principales divisions territoriales.

En parlant du Sénat, un membre de cette Chambre a prononcé le 6 juillet un discours sur cette question de l'amendement à notre Constitution. Plusieurs journaux l'ont publiée et je voudrais que vous en preniez connaissance. Voici donc ce que disait M. le sénateur Thomas Chapais:

'Je regrette infiniment d'infliger à la majorité des membres de cette Chambre la langue française, qui est la langue dominante dans la province de Québec. Je n'ai pas l'intention de traiter très au long la grave question qui nous est maintenant soumise; je devrais dire, la très grave question. C'est en effet, comme l'a dit mon honorable ami de Montarville (l'hon. C.-P. Beaubien), une des questions les plus sérieuses que nous ayons eu à considérer depuis le commencement de la présente session.

Je désire enregistrer ma dissidence à l'endroit de la proposition qui nous a été soumise ce soir par l'honorable leader du Sénat, au nom du gouvernement qu'il représente en cette Chambre.

La question qui est soulevée par la résolution qui nous est proposée est celle d'aller à Londres demander une législation impériale pour régler une question qui me paraît très simple. Cette démarche comporte une gravité toute spéciale, et je voudrais, dans les quelques mots que je vais dire, créer cette impression sur tous mes honorables collègues.

Il s'agit de la question de la représentation basée sur la population. Honorables membres du Sénat, vous savez comme moi que cette question a été pendant de longues années la pierre d'achoppement du gouvernement parlementaire au Canada. Je parle de la période qui a précédé la Confédération, la période de l'union des deux Canadas. Pendant cette période, pendant au moins une quinzaine d'années, les deux provinces qui avaient été unies par un mariage plus ou moins légitime, au quel les parties n'avaient guère consenti elles-mêmes; — nous avions dû subir la législation impériale que nous avait imposée cette Constitution — nous avons marché côte à côte, jusqu'en 1867. Durant cette période très intéressante de notre vie politique, on a commencé à jeter les assises sur lesquelles devait se fonder ultérieurement le Canada. A part les questions de chemins de fer, de canaux, de tarif, etc., il y avait cette terrible question de la représentation basée sur la population. Terrible, pourquoi cela? Parce que, en 1840, lorsque le parlement impérial nous avait donné cette constitution dont je parlais tout à l'heure, on avait décrété que les deux provinces, le Bas Canada et le Haut Canada auraient le même nombre de représentants dans la Législature.

Or, lorsque l'union avait été opérée, la province de Québec avait une majorité d'environ 200,000 âmes sur la population d'Ontario, du Haut Canada à cette époque. Evidemment, c'était une injustice envers la province bas-canadienne. La représentation n'était certainement pas basée, à ce moment-là, sur la population. Mais, qu'est-ce qui est arrivé? Petit à petit l'immigration britannique, venant peupler les solitudes de la province supérieure, la population de cette province s'accrut rapidement. Cette population gagna rapidement du terrain, et, à un certain moment, les 200,000 âmes de différence, au profit du Bas Canada, se trouvèrent transportées du côté du Haut Canada, et la population haut-canadienne l'emporta sur celle de la province inférieure par une large marge.

Pendant des années, le Bas Canada avait souffert de cette disproportion; il avait souffert, c'était tout ce qu'il pouvait faire. Mais lorsque la population de la province supérieure dépassa celle de la province inférieure, immédiatement surgit la question de la représentation basée sur la population. Un homme dont le nom est resté gravé dans l'histoire du Canada, un homme qui avait ses défauts, mais qui avait aussi ses qualités, George Brown, prit cette question de la représentation basée sur la population, et en fit une question maîtresse. Il monta sur ce cheval de guerre, et, pendant des années, il lutta avec un acharnement sans précédent pour faire triompher cette doctrine et la représentation basée sur la population. Et ma province qui avait souffert d'une injustice, les hommes politiques qui la représentaient alors luttaient contre ce mouvement du Haut Canada. Pendant des années, ce fut une guerre, on pourrait dire, sans trêve, et pendant des années les gouvernements se succédèrent, culbutant les uns après les autres, précisément parce qu'ils se heurtaient sur cette pierre d'achoppement de la représentation basée sur la population. Or, qu'est-ce qui arriva? Un moment vint où le fonctionnement de la Constitution de 1840 devint impossible; un moment vint où l'impuissance des partis à former des gouvernements stables créa un insoluble problème. On se dit qu'il fallait changer la Constitution. On se dit: 'Mon Dieu, tâchons de nous entendre; au lieu d'avoir cette union orageuse entre le Bas et le Haut Canada, essayons d'avoir une confédération. Demandons à la Nouvelle-Ecosse, à l'île du Prince-Edouard et au Nouveau-Brunswick de se joindre à nous, et nous formerons un grand pays'. On parla

même, à ce moment, de lui donner le nom très glorieux de Royaume du Canada; mais on finit par se contenter du nom plus modeste de Dominion du Canada.

Voici maintenant ce que je désire rappeler à la mémoire des honorables membres du Sénat.

Qu'est-ce qui est arrivé? Il fallait d'abord régler cette question de la représentation basée sur la population. Les constituants de 1864, réunis dans la vieille cité de Québec, firent un compromis. On a soulevé la question tout à l'heure de savoir si la Constitution qui nous régit est le résultat d'un contrat. Mon Dieu, je n'ai aucune autorité quelconque, moi, pour trancher une question de ce genre, mais je m'en rapporte à l'opinion de ceux qui ont fait la Confédération, de ceux qui ont été appelés les 'Pères de la Confédération de 1867'. Qu'ont-ils dit? Ouvrez les Débats sur la Confédération, que nous avons à la bibliothèque du parlement; vous verrez sir John Macdonald, illustre homme d'Etat, George Brown, le leader d'Ontario, McGee, une gloire de la tribune canadienne, tous ces hommes-là déclarant, les uns après les autres, que la Constitution qui avait été élaborée était véritablement un contrat. McGee disait: 'Ce que nous avons là, sur la table du greffier, c'est un contrat'. Et ce contrat avait pour objet de créer la Puissance du Canada. Mais comment ferait-on fonctionner ce système, quant à la représentation parlementaire? Vous le savez comme moi, messieurs. On dit ceci: 'Nous allons prendre comme base, ou niveau comme pivot, la province de Québec. Elle aura toujours le même nombre de représentants: 65; puis on divisera le chiffre de sa population actuelle par ce chiffre de 65, et le quotient deviendra l'unité de représentation pour toute la Puissance du Canada. Voilà, ce qui sera la base de notre système parlementaire. Voilà comment fonctionnera notre régime électoral. Et après chaque recensement décennal, on fera les calculs voulus, on divisera par 65 le chiffre de la population de la province de Québec, et le produit, le quotient, déterminera l'unité de représentation dans toutes les provinces du Canada'. Est-ce que ce n'était pas véritablement une solution juste, une solution raisonnable? Quel a été le résultat? Le résultat a été ceci: presque après chaque recensement, il fallut modifier la carte électorale. Si vous vous le rappelez, après chaque recensement, il y eut des changements dans la représentation des provinces: Québec restait avec ses 65 députés. Mais il y eut une année décennale où la province d'Ontario perdit trois ou quatre de ses sièges, je crois que ce fut après le recensement de 1921.

L'honorable M. Huggess. — 1921.

L'honorable sir Thomas Chapais. — La province d'Ontario, après le recensement décennal a perdu trois ou quatre députés. Elle s'est soumise, évidemment, avec plus ou moins de bonne grâce, mais elle s'est soumise. D'autre fois, c'était d'autres provinces qui perdaient des représentants. C'était normal. Mais pourquoi, cette année, changer cela? C'est parce qu'il y a eu des mouvements de population, que les ruraux se sont précipités dans les villes, qu'il y a eu des enrôlements, des ouvriers d'usines? Mais, messieurs, il en sera toujours de même. Il y a eu une période où les provinces de l'Ouest étaient dans l'enfance; puis il y a eu le flot d'immigration; ces provinces ont grandi, ont grandi, ont grandi, sont devenues prospères, et ont vu monter le chiffre de leur population. C'est ce qui arrivera encore. Et, comme on l'a fait remarquer tout à l'heure, messieurs — ceci a dû vous avoir frappés — si cette résolution devait être adoptée — elle va l'être — qu'est-ce qui arrivera? Est-ce qu'on prétend qu'on nous laissera comme cela pendant deux, trois, quatre ans? La guerre, oui, mon Dieu, la guerre — nous faisons tous des vœux vers le Créateur pour qu'elle dure le moins longtemps possible. Nous espérons qu'elle finira en 1944, mais elle finira peut-être en 1945, peut-être plus tard, et resterons-nous, comme cela, dans l'incertitude, le provisoire, pendant tout ce temps-là? Lorsqu'il y a eu flottements dans le passé, des flottements de population, on n'a pas suspendu la constitution. On n'a pas cessé, après le grand flot d'immigration, on n'a pas cessé de faire le remaniement des sièges. Est-ce que ceci est un remède? Si dans 2 ans la guerre est finie et si on trouve qu'il est temps de faire le remaniement des sièges, sur quoi se basera-t-on? Sur le recensement de 1941. On prendra la statistique de 1941, et on fera le remaniement des sièges sur ce recensement. Alors, où en serons-nous? Tous ces mouvements, les soldats, le gonflement des usines de guerre, etc., sont constatés dans le recensement de 1941. Et ce sera ce recensement de 1941 qui restera la base du futur remaniement? Je demande, en conséquence, à quel bon tout ceci? Il y aura des provinces qui perdront des députés. Je le regrette, mais c'est arrivé déjà à l'Ontario, qui a subi cette diminution sans qu'on changeât la constitution. Il en sera souvent ainsi, et alors la route tournera, le régime instauré en 1864 continuera de fonctionner normalement, et la constitution canadienne ne sera pas inutilement amendée.

Messieurs, je désirais simplement attirer l'attention de la Chambre sur cet aspect de la question. Je crois que la mesure est inutile et nuisible, et je voterai contre la résolution qui nous est soumise.'

GUILLAUME MASSE.

Commentaires de l'Honorable P. J. A. Cardin

Le représentant de la British United Press ayant demandé à l'honorable monsieur Cardin s'il avait quelques commentaires à faire à la suite de l'amendement à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que vient de compléter le Gouvernement britannique, il fait les observations suivantes:

Je regrette que l'amendement à notre constitution qui vient d'être approuvé par le gouvernement britannique soit maintenant partie intégrante de nos lois constitutionnelles. Le précédent qui vient d'être établi est d'importance capitale. On ne peut même présentement en mesurer toute la portée, ni en prévoir toutes les conséquences.

En toute sincérité, j'ai protesté contre ce projet d'amendement, particulièrement parce qu'il n'avait pas été approuvé par toutes les parties contractantes (les provinces) du Pacte de la Confédération Canadienne. La province de Québec avait même

ouvertement manifesté son opposition.

Qu'on ne se y trompe pas, il ne s'agit point uniquement de ce qui peut être considéré comme une atteinte portée aux droits, privilèges et prérogatives de Québec en tant que Province où la majorité des habitants est d'origine française. A mon sens, le précédent intéressé également la minorité anglaise de la province de Québec, les provinces les moins peuplées du pays, en réalité chaque province du Dominion considérée individuellement par rapport à l'ensemble du pays ou dans sa relation avec l'autorité fédérale.

J'avoue que je ne vois pas quelle raison on a pu donner au très honorable monsieur Eden, le Secrétaire d'Etat pour les affaires Etrangères en Angleterre, pour l'engager à déclarer au Parlement anglais qu'il y avait urgence en la matière et qu'il fallait, si possible, faire exception aux règles de la Chambre afin d'adopter la loi en une seule séance.

C'est au mois de janvier dernier que le discours du Trône nous a annoncé qu'on procéderait au remaniement de la carte électorale, et ce n'est que le 14 juin que le Premier Ministre a annoncé que le Gouvernement avait changé d'avis à ce sujet,

Enseignez les deux langues

Moins de 13 Canadiens sur cent parlent l'Anglais et le Français. Ces renseignements nous sont fournis par le Bureau fédéral de la Statistique dans une analyse faite lors du dernier recensement. Ce qui pourrait nous paraître plus surprenant, c'est le fait qu'il y a en ce pays 115,114 personnes qui ne parlent ni l'une ni l'autre de ces langues principales. Il est toutefois réconfortant de constater que ce chiffre du dernier recensement est inférieur de 159,715 à celui du recensement de 1931.

Les statistiques indiquent que seulement 1,474,009 canadiens peuvent parler l'anglais et le français. Ceux qui parlent seulement l'anglais se chiffrent à 7,735,486 et ceux qui parlent exclusivement le français se chiffrent à 2,181,746. Un tel état de choses n'est pas satisfaisant dans un Dominion où les deux langues sont reconnues comme officielles, où les documents du gouvernement et même les papiers monétaires sont imprimés dans les deux langues.

Il est évident que, dans ces circonstances, le manque d'une connaissance suffisante de l'anglais et du français pour gagner sa vie est, en soi, chez un si grand nombre de personnes un obstacle à 'l'unité nationale' tant discutée et tant recherchée.

Il faudrait pour remédier à cette déficience, choisir entre les deux lignes de conduite suivantes:

Soit reconnaître la langue anglaise comme unique langue officielle au pays, ou insister de nouveau sur l'enseignement du français et de l'anglais dans les programmes d'étude de nos maisons d'éducation. La première alternative n'est pas admissible en vertu du texte et de l'interprétation de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. La solution au moyen des programmes scolaires demeure donc la seule pratique et désirable.

La réalisation d'un tel projet serait possible si tous les ministères provinciaux de l'éducation instituaient l'enseignement obligatoire du français et de l'anglais dans toutes les écoles et patriciellement dans les écoles primaires. C'est dans son jeune âge que l'on apprend le mieux une langue. On éprouverait peu de difficultés à enseigner aux jeunes dans les premières années des écoles publiques à parler l'anglais aussi bien que le français et vice versa.

Les avantages culturels qu'on pourrait retirer de cette éducation pratique seraient considérables, mais les avantages au point de vue national, préparant une meilleure compréhension entre les deux entités ethniques qui forment notre population, seraient immenses en vérité.

Brantford Expositor

SECOURS AUX POLONAIS

Le cardinal Maglione, secrétaire d'Etat de S.S. Pie XII vient d'écrire à S. Exc. Mgr Gawlina, qui s'occupe de secourir la population polonaise en Russie: 'Le Saint-Père est profondément heureux d'apprendre que Votre Excellence exerce une activité aussi magnifique et qu'elle se dévoue au travail apostolique en apportant un si grand secours aux catholiques polonais qui se trouvent en Russie. Le Saint Père a été profondément consolé quand il a su que Votre Excellence tâche avec ferveur d'assurer l'avenir des enfants polonais, et fils de l'Eglise.'

et que pour donner suite à cette décision du Gouvernement, le Ministre de la Justice proposerait une résolution suggérant un amendement à la Constitution pour retarder jusqu'à la conclusion de la guerre le remaniement annoncé dans le discours du Trône.

La résolution du Ministre de la Justice a entraîné sur le Feuilleton de notre Chambre des Communes du 14 juin jusqu'au 5 juillet. Il ne paraissait pas y avoir urgence alors. Je n'ai rien d'autre chose à ajouter pour le moment. Le 22 juillet 1943.

L'Honorable Adélar Godbout et l'autonomie provinciale

L'autonomie provinciale fait si souvent l'objet de débats chez nous qu'un étranger pourrait être porté à croire que la province de Québec est la seule à qui la constitution canadienne ait conféré un caractère autonome, c'est-à-dire le pouvoir de légiférer indépendamment et suivant ses intérêts particuliers, dans certains domaines. Nous savons tous qu'il n'en est pas ainsi, cependant, et que toutes les provinces canadiennes ont le même degré d'autonomie, que toutes ont d'ailleurs intérêt à conserver. Comment se fait-il, alors, qu'il ne semble y avoir que chez nous des menaces contre l'autonomie provinciale? S'il fallait en croire certains gens, tout le Canada serait ligué contre Québec pour lui faire perdre son autonomie.

C'est que l'autonomie provinciale, pour les Canadiens français, constitue en premier lieu une garantie pour la conservation de leurs caractéristiques nationales, en ce qu'elle permet à la Province de légiférer, entre autres choses, sur l'instruction publique de façon à favoriser l'enseignement du français et l'instruction religieuse dans les écoles. Grâce à son autonomie, le gouvernement de Québec a pu favoriser la perpétuation de nos traditions nationales et conserver à notre province son caractère français extérieur.

C'est là un chapitre où nous avons particulièrement raison d'être jaloux de nos droits et de notre autonomie. Les gouvernements libéraux qui ont administré la province depuis quarante ans ont conservé intact ce patrimoine, ce trésor dont la Confédération de 1867 avait confié la garde à l'autonomie provinciale. Et, dans ce domaine comme dans les autres, personne n'a jamais pris en faute le gouvernement Godbout. Avec lui la survivance canadienne-française est entre bonnes mains et l'on admettra que c'est bien là l'essentiel.

Nous avons raison de nous montrer intraitables en ce qui concerne la conservation de nos droits et de nos prérogatives, mais nous ne devons pas laisser mettre la survivance canadienne-française à toutes les sauces, dans les débats qui surgissent au sujet de l'autonomie provinciale. Dans les questions où notre survivance peut être en jeu, nous avons raison de ne point reculer d'un pouce et de nous montrer résolus à demeurer canadiens-français. Dans les autres cas, l'autonomie provinciale bien comprise ne doit pas nous empêcher de penser en Canadiens et d'envisager notre rôle en songeant au reste de la nation canadienne dont nous faisons partie.

Telle est la conception que se fait de l'autonomie le premier ministre actuel de la province de Québec, l'honorable Adélar Godbout. Cette conception est non seulement favorable à notre survivance (qui trouve aujourd'hui toutes sortes de défenseurs) mais elle assure en même temps une autre chose qui va de pair avec elle et qui est tout aussi importante: notre progrès et notre essor comme peuple en cette terre canadienne d'Amérique.

En effet, survivre est bien beau, mais ce n'est pas suffisant. Un malade ou un moribond peut se contenter de survivre; un homme en bonne santé a d'ordinaire

une autre ambition: celle de se faire une place dans la vie, sans nuire à son prochain, et de prendre sa part de ce qui peut s'obtenir par l'intelligence et le travail. Or, ceux qui ont quelque expérience de la vie savent que l'on n'y arrive pas en se querellant sans cesse avec tout le monde. Le peuple canadien-français n'est ni malade ni moribond; il a passé victorieusement la période de son histoire où sa survivance était menacée; il est arrivé à l'âge où, fort de son nombre et de ses aptitudes particulières, il peut conquérir, dans notre pays immensément riche, sa part du patrimoine national.

La politique de M. Godbout, d'inspiration large, nous conduit à cette conquête en faisant de la province de Québec et du peuple canadien-français, dans le Canada et dans l'Amérique en guerre, non pas un groupe à part, non pas une province séparée, différentes des autres, contre qui le reste du Canada et les Etats-Unis auraient des raisons de se tourner, mais en faisant de notre groupement une grande force qui apporte généralement sa contribution à l'effort commun. Cette politique, qui ne cède rien de ce qui est essentiel à notre survivance, mais qui adapte la doctrine de l'autonomie aux exigences d'un pays en guerre, prépare à la province de Québec et au peuple canadien-français un rôle de premier plan dans la marche en avant de notre pays après la guerre.

FUNERAILLES DE LA REV. SOEUR SAINTE-CATHERINE DE GENES

Judi, le 15 juillet courant, avaient lieu en la chapelle de la Maison-Mère des Rév. SS de l'Assomption de la Ste-Vierge, de Nicolet, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, les funérailles de la Rév. Soeur Sainte-Catherine-de-Genes, née Eva Boisvert, décédée en la Maison-Mère, le 13 juillet courant à l'âge de 56 ans après avoir passé 35 ans en religion.

Le service fut chanté par M. le chanoine Chs-Ed. St-Germain, aumônier de la communauté. Son Exc. Mgr Albini Lafortune, évêque de Nicolet présida l'absoute.

On remarquait au sanctuaire de la chapelle: Mgr F.-A. St-Germain, P. D., M. le chanoine Théophile Mélançon, aumônier des Rév. SS. du Précieux-Sang, les Rév. Pères Maurice-Marie Cadieux, s. m. m., supérieur de la communauté des Pères Montfortains à Nicolet, Marcel Lagrée, c. j. m., Antonio Proulx, c. j. m., MM. les abbés Antonio Parenteau, directeur au Séminaire de Nicolet, Geo.-Et. Roberge, procureur de l'évêché et Geo. Auger, secrétaire de l'évêché.

On remarquait dans la nef, toute la communauté des religieuses de l'Assomption de la Ste-Vierge ainsi qu'un grand nombre de parents et d'amis de la défunte. L'inhumation eut lieu au cimetière de la communauté.

Nos plus sincères sympathies à la famille Boisvert et à la communauté de l'Assomption de la Ste-Vierge.

TRAVERSEE RECORD

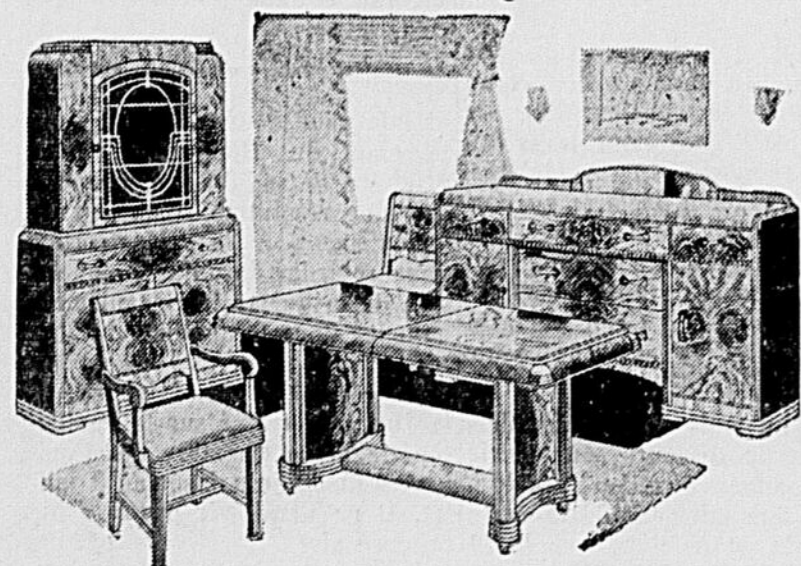
Le record pour la traversée sans arrêt de l'Atlantique par avion a été brisé par un appareil de transport piloté par une équipe d'Air-Canada pour le compte du gouvernement canadien et transportant du courrier pour nos troupes outre-mer. Le temps écoulé depuis le décollage à Montréal jusqu'à l'arrivée en Grande Bretagne a été de 12 heures et 26 minutes, le record précédent étant de 12 heures et 51 minutes.

POUSSINS BRAY

Les couveuses Bray fonctionnent de façon à pourvoir à la livraison prompte des commandes durant tout le mois d'août. Poussins naissants ou partis. Nous acceptons aussi des commandes pour livraison en septembre et octobre. Commandez maintenant afin de vous procurer toutes les volailles dont vous aurez besoin. Agents: Maurice Lévesque, Aston Jet; J.-H. Rondeau, Ste-Elisabeth; Médéric Breton, R.R. 2, Ste-Sophie.

VICTORIAVILLE FURNITURE LTED

VICTORIAVILLE, Qué.



Manufacturiers d'ameublements de chambre à coucher et de salle à manger en plaque de noyer combiné de marier solide, service à déjeuner et articles en fibre.



Raison et utilité des Permis pour Spiritueux

L'émission de permis autorisant les consommateurs à acheter des spiritueux est une innovation récente de la Commission des Liqueurs de Québec, bien que cette forme de contrôle ait toujours été l'un des éléments principaux du système adopté par les gouvernements des autres provinces du pays. Toutefois, la province de Québec n'a recouru à ce moyen que parce que les circonstances le lui imposaient.

Cette mesure est nécessaire parce que le public désire acheter plus de spiritueux que nous n'en avons en magasin et que nous ne pouvons nous en procurer.

Diverses méthodes s'offrent aux entreprises ordinaires lorsqu'elles se trouvent en présence d'une situation comme celle-ci. La formule ordinaire consiste à augmenter les prix afin que la demande s'ajuste à l'offre. Cependant, comme le déséquilibre entre l'offre et la demande provient de conditions anormales résultant de la guerre et dont personne ne saurait prévoir la durée, l'adoption de cette méthode entraînerait des difficultés sérieuses. Aussi serait-elle, et avec raison, condamnée par l'opinion publique aussi bien que par la loi.

Ces remarques s'appliquent à presque toutes les denrées de consommation et, dans le cas de produits essentiels, tels que les aliments, le rationnement s'impose afin qu'il y ait une juste répartition des approvisionnements disponibles. En l'occurrence, il importe de limiter la quantité qu'un particulier peut acheter au cours d'une période donnée. Tout le monde connaît ce système.

Après une étude approfondie de la situation résultant de la guerre et de ses répercussions sur ses stocks et ses sources d'approvisionnement, la Commission des Liqueurs de Québec, soucieuse de servir le public de la façon la plus équitable, a autorisé l'émission de permis.

Sous certains rapports, ces permis ressemblent aux coupons de rationnement pour les aliments et dont l'usage est généralisé. Il y a toutefois, entre les deux, des différences qu'il importe de souligner et de ne pas oublier.

Premièrement, les vivres rationnés sont essentiels à la santé et au bien-être de la nation. Quoi qu'on puisse dire des boissons alcooliques, on ne saurait les comparer avec les aliments.

Deuxièmement, le rationnement des denrées s'applique à tous les citoyens qui ont droit à une carte de rationnement, et les quantités allouées ont été établies en conséquence. Tel n'est pas le cas pour les permis de spiritueux.

En adoptant ce système, la Commission des Liqueurs de Québec estime que ces permis ne seront réclamés et qu'ils ne seront émis qu'aux personnes de bonne foi consommant des produits distillés et que celles qui ne sont pas comprises dans cette catégorie ne solliciteront pas de permis et ne se prêteront pas à l'émission illégale de permis.

La quantité de spiritueux que les détenteurs de permis peuvent se procurer est basée sur le nombre approximatif des personnes qui sont autorisées à se procurer de la boisson, d'après les statistiques de la Commission des Liqueurs.

Par conséquent, ceux qui obtiennent des permis non seulement pour eux-mêmes, mais pour les membres de leurs familles qui n'avaient pas l'habitude de faire usage de spiritueux, déjouent les projets de la Commission des Liqueurs et ils ne font que rapprocher le temps où il faudra réduire davantage la quantité allouée.

On doit toujours se rappeler que la condition essentielle à l'émission de permis, c'est qu'ils ne sont pas transférables. Le système des permis fonctionnera d'une façon satisfaisante pourvu que cette condition soit strictement remplie.

En outre, le fait qu'un permis donne droit au détenteur d'acheter telle quantité déterminée, ne signifie pas nécessairement qu'il doit acheter cette quantité. Cela représente le maximum que chaque détenteur peut se procurer et chacun doit s'efforcer d'acheter et de consommer moins que sa quote-part.

L'une des raisons principales de l'émission de permis, c'est de s'assurer que durant ces jours difficiles et ceux qui suivront, la Commission des Liqueurs ne soit pas désorganisée. Cela exigera certains sacrifices et de la discipline, mais si l'on envisage la situation avec calme, on se rendra compte que, dans les circonstances, on nous demande peu. Tout citoyen doit faire preuve de bonne volonté et s'adapter promptement à la situation.

Publiée par

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

LC2P

Inauguration du premier cours d'administration des affaires publiques

L'honorable Oscar Drouin, ministre des Affaires municipales et ministre de l'Industrie et du Commerce, annonce que ce cours sera donné à St-Joseph d'Alma, les 13, 14 et 15 août.

— Une initiative intéressante dont on a déjà plus de succès rétrospectifs pour les secrétaires-trésoriers de toutes les régions de la province.

L'honorable Oscar Drouin, Ministre des Affaires municipales et ministre de l'Industrie et du Commerce, est heureux d'annoncer la réalisation d'une initiative intéressante de son ministère des Affaires municipales. Il s'agit de la création d'un cours d'administration des affaires publiques qui sera inauguré, pour la première fois le mois prochain, dans les comités de Chicoutimi, du Lac St-Jean et de Roberval.

Le cours a été soigneusement préparé avec l'étroite coopération de la Commission municipale, de l'Office du Drainage et du Département de l'Instruction Publique. Parce qu'il est destiné à renseigner davantage les secrétaires-trésoriers sur la nature et sur l'importance de leurs fonctions, ainsi que sur des sujets d'actualité, telle l'Instruction obligatoire, on prévoit qu'il remportera le plus franc succès.

C'est la section du Lac St-Jean de l'Association Provinciale des Secrétaires de Municipalités qui a le mérite d'avoir répondu la première à l'invitation du ministère des Affaires municipales. Le premier cours

d'administration des affaires publiques sera donc donné à St-Joseph d'Alma, les 13, 14 et 15 août prochain sous la présidence de Me Emile Morin, sous-ministre des Affaires municipales.

Le ministère des Affaires municipales espère que les cours à l'adresse des secrétaires-trésoriers du Lac St-Jean seront répétés ultérieurement au profit des officiers municipaux, dans chacune des régions de la province, en vue d'augmenter les connaissances de ces derniers et dans le meilleur intérêt des municipalités qui les emploient.

Les principaux conférenciers aux séances d'étude de St-Joseph d'Alma seront les suivants: Me Emile Morin, sous-ministre des Affaires municipales, M. P.-E. Lambert, membre de la Commission municipale, M. Georges-A. Laliberté, vérificateur en chef de la Commission municipale, M. Hervé Gagnon, inspecteur-vérificateur du ministère des Affaires municipales, Me Philippe Miller, officier en loi du Département de l'Instruction Publique, M. Loyola Létourneau, inspecteur-vérificateur du Département de l'Instruction Publique, M. David Clerk, président de l'Office du Drainage, M. M. Laporte, N.P., vice-président de l'Office du Drainage, Me Roland Bousquet, C. R., rédacteur de la Revue Municipale et M. Edgar-O. Hudon, secrétaire-trésorier et vérificateur.

Les sujets traités par ces conférenciers couvrent un domaine étendu: devoirs du secrétaire-trésorier,

UNE DES VICTIMES DE L'AGRESSION DE ST-ELPHEGE A SUCCOMBE

Aux bureaux de la Sûreté provinciale nous apprenons le décès de M. Roméo Hamel 68 ans, secrétaire-trésorier de Saint-Elphège d'Yamaska, qui, en fin de semaine, fut victime d'une agression dans la maison qu'il habitait avec son neveu de douze ans, Jean-Valois Hamel.

Le sexagénaire fut trouvé la tête ensanglantée, les oreilles fendues et le crâne fracturé samedi matin par des villageois de St-Elphège qui venaient s'entretenir avec lui d'une question d'administration. Le jeune Hamel fut trouvé également la face couverte de sang et le crâne fracturé dans la même pièce que son oncle.

Ayant repris connaissance à l'hôpital du Christ-Roi de Nicolet, le jeune Hamel a dit que les malfaiteurs ont fait irruption dans la demeure de la victime à la faveur de la nuit. Après avoir attaqué sauvagement leurs victimes, les bandits ont tout saccagé dans la maison. Le jeune Hamel, qui avait repris connaissance après avoir reçu les premiers coups, se souvient d'avoir entendu un des bandits dire qu'il ne fallait pas laisser de traces et qu'il fallait "rachever" le garçon. A ce moment, le jeune Hamel sentit encore un instrument contondant s'abattre sur sa tête. Il perdit de nou-

velles connaissances. Interrogé au sujet de l'affaire, M. Louis Jargaille, directeur-adjoint de la police provinciale, a déclaré que ce fut "une véritable boucherie". La maison où le crime fut perpétré était maculée de sang. "Il y en a partout", dit M. Jargaille. Les bandits sont arrivés et sont repartis en auto. M. Roméo Hamel fut d'abord transporté à l'hôpital du Christ-Roi de Nicolet où il succomba, tard hier après-midi, à ses blessures.

Une accusation de meurtre pèse donc sur les agresseurs qui sont activement recherchés. M. Jargaille a passé la fin de semaine à St-Elphège, en compagnie d'agents de la Sûreté provinciale qui se documentent sur l'affaire. M. Jargaille était assisté, dans son enquête, par le capitaine J.-A. Maréchal, le lieutenant-déTECTIVE Ritchie Danis, chef de la brigade des homicides, le détective Roland Jargaille, l'agent Rosaire Graham, de la brigade des mobiles, et les agents spéciaux Ed. Laurin et Roméo Forget, du service des empreintes digitales.

Aux dernières nouvelles, l'état du jeune Jean Valois-Hamel s'améliorait, et l'on a bon espoir de le sauver. Une enquête aura lieu incessamment à Nicolet, sous la présidence du Dr A. Veilleux, coroner du district.

M. J.-C. Leveault, gérant du bureau local de Placement et du Service sélectif, déclare que son bureau s'occupe beaucoup, de ce temps-ci, de la question de main-d'oeuvre pour la coupe du bois de chauffage. Notre région, en effet,

OUVRIERS POUR LA COUPE DU BOIS DE CHAUFFAGE

M. J.-C. Leveault, gérant du bureau local de Placement et du Service sélectif, déclare que son bureau s'occupe beaucoup, de ce temps-ci, de la question de main-d'oeuvre pour la coupe du bois de chauffage. Notre région, en effet,

est une de celles dont on attend une coupe assez forte.

Une récente modification des règlements du Service sélectif national (emplois civils) donne au fonctionnaire local du Service sélectif l'autorité de désigner des travailleurs pour la coupe du bois. Ceci peut se faire après qu'un homme aura été employé à une autre occupation pendant sept jours; ou encore, celui qui s'adonne à un travail moins important pourra recevoir l'ordre de donner sept jours d'avis à son patron actuel, après quoi le fonctionnaire du Service sélectif pourra le désigner pour la coupe du bois de chauffage.

Il va de soi que le bureau de placement cherche à trouver le plus possible d'hommes, qui soient aptes à ce travail, parmi ceux qui s'inscrivent pour des positions. Tout homme disponible pour aller couper du bois de chauffage, a ajouté M. J.-C. Leveault, sera tout à fait bienvenu au bureau de placement ces jours-ci.

Le gérant a fait remarquer qu'on se chargeait du transport à l'endroit où doit se faire le travail, et que, au besoin, on ferait à l'ouvrier un léger prêt pour subvenir à ses besoins essentiels jusqu'à sa première paye. Le bureau-chef du Service sélectif, à Ottawa, a maintes fois insisté auprès des bureaux locaux sur l'importance du bois de chauffage, au Canada, comme une des principales matières combustibles. Puis, il est bien entendu que la forte coupe, à laquelle on s'attend, doit se faire à cette époque-ci de l'année.

M. J.-C. Leveault, a indiqué que cette région devrait produire 170,000 cordes de bois de chauffage cette année. (Le gérant devra suppléer aux détails qui manquent ici, en consultant la circulaire no. 250-1 du Service sélectif, en date du 13 juillet 1943.)

L'Heure Littéraire

LE FLIRT

Ce sourire en passant, ce regard que l'on pose, Comme d'un papillon l'aile sur une rose, Dans l'ombre des yeux noirs; Ce magique lien qui fait que l'on s'arrête, Tandis que dans le ciel, le jour lent s'apprête A voir venir le soir;

Tacite engagement pour le plaisir de l'heure, Futile bagatelle où l'amoureux se leurre D'inutiles desirs; Promesse ou souvenir de passion puissante, Où la lèvres entrevue a fait naître l'amante Passée, ou pour venir;

Flirt, jeux si léger, simple et sans nulle malice, Cause sans grand effet, soit néant ou soit vice, Soit acte vertueux, Tu trouveras toujours des serveurs fidèles, Dans la foule insolente où naît d'un même zèle Bien ou mal, si tu veux...

DON CARLOS

CAUSERIE FEMININE

ETRE AIMABLE

Le don le plus enviable pour une femme, don irrésistible et charmant, à la portée de toutes les intelligences, don qui n'est au fond qu'une bonne habitude à donner dès la petite enfance, don précieux que les fées jadis confondaient avec l'art de plaire pour en parer leurs filles, c'est le don d'amabilité. Combien de contes charmants commencent jadis par ces mots: "Il était une fois une princesse parfaitement aimable..."

Tenez-vous droites! Vous marcherez alors avec élégance et légèreté, vous vous accoutumerez à une allure souple et rythmée. Vous porterez la tête haute, ce qui est un point essentiel pour toute personne désireuse de donner d'elle l'impression d'une distinction native. En même temps les pompons se développeront, le sang circulera plus vite, le regard prendra cette assurance, cette droiture qui n'exclut pas la douceur. Ce mot mille fois répété par une mère prévoyante: "Tenez-vous droite", peut avoir d'immenses conséquences pour l'avenir mondain d'une jeune fille.

Soyez aimables! Tout est là. C'est le grand secret. Trop souvent on confond l'amabilité avec la banalité. C'est un ton distrait, un accent naïvement fois reproché. C'est du bout des lèvres une parole sans portée, sans intérêt, qui frappe l'oreille sans arriver au cœur. L'amabilité appartient à une puissance délicate qui touche et pénètre. C'est un regard, un sourire, une attention, une pensée, qui ont éveillé quelque chose de doux, de délicat, dont l'impression vous a charmé et demeurera. Il est des êtres qui, dès le plus jeune âge, ont en eux le privilège d'être aimables. Un charme attirant émane d'eux. La beauté la plus parfaite, si elle n'est pas en possession de ce don, pâlit auprès d'une autre qui le possède. L'expérience de la vie nous enseigne donc que la qualité la plus précieuse à cultiver chez nos filles, est l'amabilité. C'est un des moyens que les femmes les plus célèbres, par leurs grâces et leurs succès mondains, ont mis en oeuvre. L'impératrice Joséphine, Mme Récamier, si admirées au commencement du XIX^{ème} siècle, étaient les personnes les plus parfaitement aimables que l'on pût rencontrer alors. Mme Récamier souriait aux petits ramoneurs que sa beauté frappait dans la rue et qui s'arrêtaient interdits pour la regarder. L'impératrice Joséphine n'adressait jamais la parole à un homme ou à une femme sans laisser l'impression d'une bienveillance, d'un intérêt dont on était ravi.

Il faut, dès la petite enfance, que les fillettes soient aimables, d'instinct, avant de réfléchir et de penser. On s'appliquera à les entourer de personnes douces, d'humeur égale et enjouée, de celles qui n'aperçoivent pas tout d'abord le mauvais côté des choses et des êtres. On interdira abasolument tous les propos critiques et débouligeants, et particulièrement tout ce qui est propre à faire surgir dans l'âme de l'enfant la sottise et basse vanité de se croire au-dessus des autres par des dons étrangers à la personnalité, tels que le rang et la fortune. Etre un enfant noble, être un enfant riche, voilà des expressions qui seront absolument bannies de l'éducation. Pauvres petits; la vanité se prend vite, et c'est un poison si contraire à la saine direction de l'esprit. Il faut parler surtout à leur cœur. Lorsqu'on leur fait le récit d'une belle action, d'un acte de bonté, il faut éveiller en eux le désir de l'imiter, que leur âme s'ouvre à la pitié, que leur intelligence s'applique à découvrir ce qui plaît autour d'eux.

Le plus grand égoïste qui puisse être fait d'une femme est de dire: elle est aimable. Cela donne le droit d'être laide et même mal habillée. Une fille sans dot, intelligente et simple, parfaitement aimable avec les vieilles dames, les vieux messieurs, les enfants, les jeunes gens, est à peu près certaine de n'être pas dédaignée. Il y a des femmes qui peuvent faire de l'élégance avec du dédain. Dédaignées, pour elles, c'est régner; et de bonne foi elles vont partout semant l'hostilité et le mépris. De combien d'avantages faut-il être étayée dans la vie pour imposer un procédé semblable.

Quelle pauvreté d'esprit si l'on place la supériorité dans l'absence de cœur et d'éducation! Nous ne saurions trop exhorter les jeunes filles à suivre leur penchant naturel en laissant leur visage s'épanouir sous l'influence des pensées indulgentes qui conviennent dans la jeunesse.

La timidité est souvent un écueil à l'amabilité. Un peu d'embarras, lorsqu'on se trouve au milieu de visages nouveaux, gênera l'élan du cœur. Il faut le vaincre.

Des idées bienveillantes, le désir d'être agréable aux personnes parmi lesquelles on se trouve, aideront à surmonter ce trouble passager. Dans une réception chez ses parents, chez des amis, une jeune fille saura découvrir la personne isolée auprès de qui elle se placera de préférence. L'amie la moins gaie, la plus modeste, sera l'objet de ses attentions particulières. Une personne en deuil ou souffrante, un très jeune homme intimidé lui aussi, vous sauront un gré infini si vous semblez vous apercevoir de leur présence, si vous devez pour un moment le lien qui les rapproche des autres invités. De telles attentions sont un devoir que rien ne doit vous faire négliger. Pour

une jeune fille, une jeune femme, la réputation de grande amabilité est un brevet de bonheur et de succès dans la vie. Sera-t-on toujours sincère dans ces témoignages? Dans un grand nombre de circonstances il arrive qu'il faut s'en tenir aux apparences. Il est certain qu'on ne peut dépenser son cœur et ses sentiments dans toutes les occasions où l'on doit paraître dans un cercle mondain.

On ne nous en demande pas tant. Il suffit d'être de procédés obligeants et d'éviter tout ce qui peut froisser et déplaire autour de soi. En un mot, laisser deviner la grâce et la bonté qui caractérisent les êtres privilégiés, non pas l'égoïsme et la hauteur qui n'apportent aucun agrément dans les relations sociales. Une femme du monde accomplie est intelligente et bonne. Elle sait grouper autour d'elle un cercle d'amis qu'elle a l'art de captiver et de retenir pour goûter en commun le charme d'une intimité précieuse. Les dons de l'esprit s'acquiescent lorsqu'on a l'ambition de plaire autour de soi. Que de satisfaction on se prépare dans l'ensemble de ces prérogatives mondaines, que d'avantages pour celles qui dès le jeune âge ont été habituées à s'occuper des autres plus que de soi-même, à trouver un mot aimable pour chacun, à paraître s'oublier lorsqu'il s'agit de faire briller ses compagnes, à étendre autour de soi l'empire d'une inépuisable bonne grâce. C'est une forme élégante de la charité, cette vertu que l'on nous recommande de pratiquer pour être heureuse. Laissons-nous donc adorer en faisant notre bonheur.

SUZANNE C.

L'ASSOMPTION

Marie est morte dans une extase d'amour.

Dieu qui avait préservé l'âme de Marie de tout péché n'a pas voulu préserver son corps de la mort. Comme Jésus, Marie mourra, ajoutant, pour le salut du monde, la part de ses mérites à la surabondance de ceux de son Fils.

La mort n'étant pas pour Marie le châtiement du péché ne lui causa ni frayeur ni douleur. Marie ne devait pas redouter, bien sûr, Celui qui juge les âmes. Sa conscience lui rendait le témoignage de sa parfaite soumission à la volonté de Dieu. Le souvenir toujours viv de ses bonnes œuvres répandait dans son âme une paix profonde et l'assurance d'une gloire très grande. O Mort, tu peux venir, tu n'as rien d'effrayant pour Marie.

La mort, avant de nous atteindre, se fait ordinairement précéder des douleurs, des défaillances de l'âge et de la nature qui nous annoncent son arrivée prochaine. Ce lugubre cortège d'infirmités et de souffrances qui entoure l'agonie des humains n'arriva pas jusqu'à Marie. Ce n'est ni de maladie, ni de douleur, ni d'aucune sorte d'infirmité que Marie mourut. C'est dans une extase d'amour divin que son âme très pure se détacha de son corps très chaste.

Marie est ressuscitée sans avoir connu la corruption.

Ce corps que l'âme de Marie abandonne à la terre, que va-t-il devenir? Sera-t-il lui aussi soumis à la loi de la corruption? Non, le corps de Marie sera préservé de la corruption. La principale raison que l'on en peut donner c'est que Marie est la mère du Christ Sauveur. En vertu du mystère de l'incarnation du Verbe dans le sein de la Vierge Marie, la chair de Jésus et la chair de Marie sont une même chair. Cela est d'autant plus vrai que, n'ayant pas de père selon la chair, tout ce qu'il y a d'humain dans le Christ-Jésus lui vient de Marie. Or, la chair de Jésus a été préservée de toute corruption. Il était donc souverainement convenable qu'il en fût de même pour la chair de Marie.

Convenait-il, en effet, que le cœur de Marie, dont les battements avaient rythmé son amour pour Jésus, fût réduit en poussière? Convenait-il que les lèvres de Marie dont les baisers s'élevaient posés sur le front de Jésus qui ne s'étaient ouvertes que pour chanter les louanges de Dieu, fussent dévorées par les vers? Convenait-il que les yeux de Marie, miroirs de ceux du Christ et qui avaient versé des larmes si amères sur les douleurs de Jésus, fussent réduits en cendre? Vous frémissez et vous vous révoltez à cette seule pensée. Rassurez-vous. Dieu n'a pas permis que le corps de Marie, la chair virginal qui enveloppa son âme, souffrît les atteintes de la corruption. Celui qui jadis avait fait entendre sur le berceau de l'humanité coupable cette sentence: "Souviens-toi, ô homme, que tu es poussière et que tu retourneras en poussière", défendait au venin de la corruption de s'infiltrer dans les veines et de dévorer les chairs de la mère du Rédempteur.

De même qu'il avait défendu au péché originel de souiller l'âme de Marie, Dieu défendait à la corruption de profaner son corps. La terre, docile à la voix de son Créateur, eût-elle consenti à

LES "FAUX-PAS" DE LA JEUNE FILLE

— Ne portez pas de diamants si vous avez des dettes.

— N'écrivez pas vos joies au crayon et vos peines avec de l'encre indélébile.

— Ne riez pas le bonheur; méritiez-le.

— Ne confondez pas les attentions. Les hommes s'amuse à faire entendre le langage de "a louange à l'oreille de la vaniteuse.

— Ne vous querellez pas continuellement avec le sot. Trop souvent nous rejoints nos fautes sur les épaules de celui-ci.

— Si vous ne savez parler, écoutez. Un bon auditeur est plus intéressant qu'un mauvais paroleur.

— Ayez de l'originalité; ne soyez pas une simple copie de quelque autre personne.

— Ayez de la grâce même si la nature vous a refusé le don de la beauté.

— Ne perdez pas votre temps à vous demander si oui ou non vous aimez un jeune homme.

— Si vous ne le savez pas c'est que vous ne l'aimez pas.

— Soyez la maîtresse et non l'esclave de vos sentiments.

— Ne vous lamentez pas de ce que votre voisine semble plus fortunée que vous; vous êtes peut-être plus heureuse qu'elle.

LIN SEN EST MORT

Le président octogénaire de la république chinoise, Lin Sen, est mort, le 1er août, après une longue maladie. Le comité central du Koutintang, le plus important corps exécutif du pays, a immédiatement désigné le général Chiang Kai-Chek comme président intérimaire.

Lin Sen devint président de la Chine en 1932, alors qu'il succéda au général Chiang Kai-Chek, qui avait démissionné pour conserver tout son temps à préparer l'armée à la guerre contre le Japon. Il était né à Fou-Tchéou, Fukien, en 1862.

Malgré l'importance politique relativement peu considérable de la présidence, son âge, sa dignité et son intérêt pour les problèmes de la Chine, particulièrement ceux de la jeunesse, en avaient fait une grande personnalité nationale.

Lin Sen a laissé un testament politique dans lequel il se dit confiant que ses compatriotes continueront d'être unis et de s'acquitter pleinement de leurs obligations envers le pays. "L'ennemi doit être chassé".

AU CANADA CETTE SEMAINE

Le parlement vient de terminer une longue session et ses membres prennent enfin un repos bien mérité. Députés et ministres ont regagné leur foyer, fuyant les chaleurs de la capitale fédérale ou il ne se regroupent vraisemblablement qu'en janvier prochain.

Les œuvres de cette session n'ont vraiment rien de bien sensationnel, ni de particulièrement satisfaisant pour le grand public. La situation de la main-d'œuvre engendre même des désapprobations et les conditions qui régnaient au moment de la démission de M. Elliott Little du dictatorial Service national Sélectif ne se sont guère améliorées. Mais, dans l'ensemble, le public est bien prêt à reconnaître que le Canada fait une belle œuvre de guerre. La production a été formidable, beaucoup plus même que les Canadiens se l'imaginaient possible. Les troupes canadiennes à l'oeuvre ont démontré qu'elles étaient égales à celles de leurs pères qui se sont battues en France il y a un quart

LA CONSTRUCTION NAVALE EN ANGLETERRE



Les ouvriers et les ouvrières des chantiers maritimes de l'Angleterre, travaillant à double rendement pour combattre la menace sous-marine, ont réussi, par leurs efforts, à remplacer les cargos coulés presque aussi vite qu'ils périsaient. Churchill affirmait récemment que la production britannique dépassait celle d'il y a six mois par 1,250,000 tonnes, et que l'excédent sur les pertes par torpillage était aussi de ce chiffre.

de siècle. La Marine canadienne s'est taillée une réputation internationale et, bien que petite par le nombre elle a rendu de vaillants services.

Entre temps, les citoyens canadiens sont en droit de se féliciter de la façon remarquable dont ils acquittent les impôts records tout en trouvant aussi des fonds pour souscrire aux emprunts de la Victoire et aux Certificats d'Épargne de Guerre. Le citoyen moyen accueille aussi sans trop recriminer les ennus du rationnement, ainsi que les nombreux ennus de la guerre.

Mais maintenant, pour un autre mois au moins, la chaleur se maintient: elle favorise le tourisme. Cette année, le nombre des touristes n'est pas aussi grand et voici ce qu'on suggère. L'ordre d'avantage de l'absence du tourisme pour rendre plus agréable ce qui pourra l'attirer. On n'a pas su non plus apprécier suffisamment les régions qui nous avoisinent. Rien de mieux que de trouver le temps de les visiter. Se reposer un peu en août, à jouer au tennis, au golf, aller à la pêche.

Peut-être qu'ainsi que nous découvrirons ce que les Américains aiment particulièrement dans leur visite du Canada: nous apprendrons de notre côté à l'apprécier un peu davantage grâce à nos découvertes des beautés de notre cher pays.

PREPAREZ VOS ENFANTS A LA RENTREE DES CLASSES

Faites immuniser vos enfants

A l'occasion de la prochaine rentrée des classes, les autorités du ministère provincial de la santé et du bien-être social viennent de donner quelques conseils aux parents touchant les soins qu'ils doivent prendre de leurs enfants à cette époque de l'année. Ces quelques conseils peuvent se résumer comme suit:

Faites vacciner vos enfants contre la variole;

Faites-les protéger contre la diphtérie;

Faites-les subir un examen chez votre médecin de famille ou à l'un des différents services sociaux qui sont mis à votre disposition;

Enfin faites corriger les déficiences physiques que l'on trouve.

"Rien n'est plus important pour les enfants, déclarent nos hygiénistes, que de surveiller et

traitement leur croissance. Les parents doivent à ceux-ci tous les moyens que la science possède pour les protéger contre les maladies si fréquentes à leur âge.

Si vous voulez que vos enfants obtiennent des succès à l'école ou au collège, au convent ou dans les autres institutions où ils passeront l'année, ajoutez nos hygiénistes, vous devez d'abord veiller sur leur santé. Un enfant en bonne santé fait un travail magnifique. Cela lui facilite ses études. La maîtresse ou le professeur ont moins de difficulté à lui inculquer les notions du savoir. Son intelligence devient un réceptacle beaucoup plus souple et plus propre à recevoir ce qu'il apprend. Surveillez donc la santé de vos enfants! Que de soucis vous vous épargnez!"

Des femmes aux messageries

A cause de la rareté de la main-d'œuvre masculine, les messageries du Canadien National emploient depuis quelque temps des femmes pour charger et décharger les colis. Ces employées ont reçu ordre de ne transporter aucun colis pesant plus de cinquante livres. Elles travaillent huit heures par jour et reçoivent le même salaire que les hommes.

Au cours d'une fin de semaine le Canadien National a fait partir d'une de ses gares, neuf trains réguliers et secondes sections en 32 minutes. Ces trains transportaient 9,911 voyageurs, soit l'équivalent de la population d'une ville.

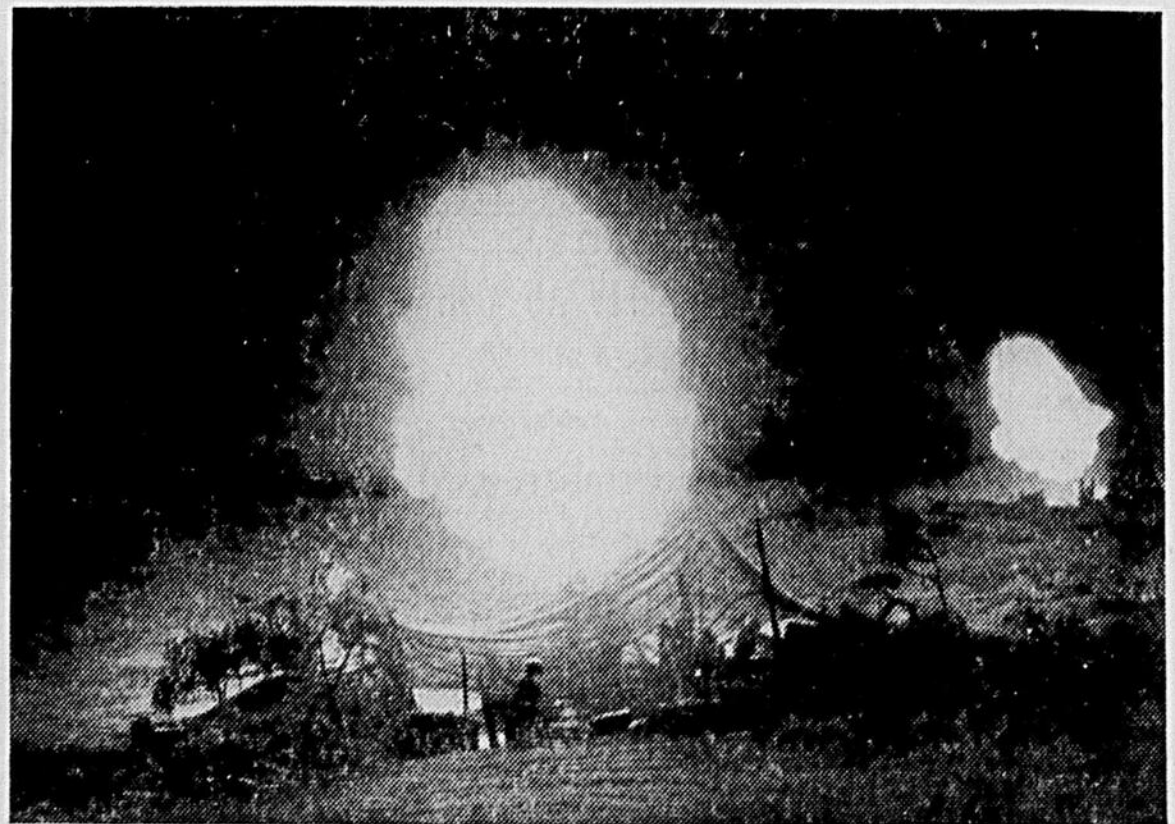
Varennes fête ses 250 ans

De grandes fêtes religieuses ont marqué, le 24, 25 et 26 juillet, la célébration du 250^{ème} anniversaire de fondation de Varennes, attrayant petit village situé sur la rive droite du Saint-Laurent, à une quinzaine de milles de Montréal.

D'autres fêtes sont projetées pour le mois d'août et le commencement de l'automne. Il y aura, entre autres, dévoilement d'un monument à Mère d'Youville, fondatrice de la communauté des Soeurs Grises de Montréal et enfant de la paroisse; une exposition paroissiale, des conférences sur l'histoire locale et la visite des sites historiques.

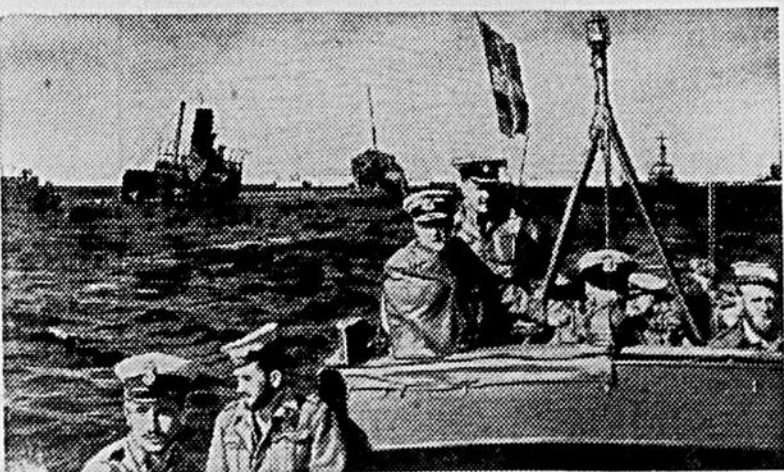
Varennes est un lieu de villégiature remarquable, où nombre de citoyens vont goûter le repos dans un décor enchanteur.

LA VICTOIRE DE LA 8^{ème} ARMÉE A MARETH



La photo nous montre le gigantesque barrage d'artillerie qui ouvrit la campagne de Mareth. Cet assaut se termina par la déroute complète et honteuse des troupes allemandes. L'armée de Rommel, et Afrika Korps invincible et supérieur, dut plier bagage devant l'avance Alliée, et le combat se termina, c'est presque le cas de le dire, faute de combattants.

Le Commandant en chef de la flotte britannique en Méditerranée rend visite au port de Benghazi en Cyrénaïque.



La photo montre Sir Henry Harwood, Commandant-en-Chef de la flotte britannique en Méditerranée, alors qu'il rend visite à Benghazi, en Cyrénaïque. On voit à l'arrière l'entrée du port de Benghazi.

ECOLE SOCIALE POPULAIRE

Ecole de formation sociale

Les trente chambres disponibles à la Villa la Broquerie ont été toutes occupées du 23 au 29 juillet par un groupe de prêtres et de laïcs désireux de répondre à l'appel du Pape et de travailler à instaurer un ordre social meilleur d'après l'enseignement des encycliques. Ils venaient de plusieurs régions: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Nicolet, Joliette, Sorel. Et de tous les milieux sociaux, depuis la magistrature jusqu'au monde ouvrier. Les chefs du syndicalisme catholique étaient particulièrement nombreux. L'intérêt des sujets traités, la haute compétence des professeurs l'agencement et la variété des exercices, l'apport personnel des étudiants aux discussions ont fait de cette session intensive une réunion des plus fructueuses.

Ce n'est pas seulement une connaissance plus exacte de la doctrine sociale catholique que chacun a rapportée de ces jours d'étude, mais encore la conviction que seule cette doctrine peut sauver notre pays de l'anarchie et un plan d'action pour la faire pénétrer, par un travail méthodique et coordonné dans les esprits d'abord, puis dans les institutions et les lois. Peu d'œuvres sont aussi urgentes à l'heure actuelle.

Le bombardement de Rome

Sous le titre "Deuil catholique", Relations publie un éditorial émouvant sur le bombardement de Rome. Il faudrait le lire en entier pour comprendre les sentiments que doivent éprouver les catholiques éclairés devant ce tragique événement. En voici, au moins, la conclusion:

"Quand nos soldats partirent pour l'autre côté, nous les avons accompagnés de nos vœux et de nos prières. Nous n'avions pas besoin de la "propagande" de salariés quelconques pour leur dire qu'ils allaient libérer le monde et la chrétienté d'une oppression inique. Nous l'avons cru, nous le croyons encore, et nous agissons en conséquence. Mais notre espoir de les voir revenir couverts d'une gloire immaculée a fait place à une indicible tristesse. La besogne qu'ils ont faite était

peut-être indispensable. Nous les avons vus entrer dans l'histoire, en emboîtant le pas à Néron et à Alarie, aux Vandales et aux Goths, aux pirates de Robert Guiscard et aux lansquenets du Bourbon. Ils ont pris leur place dans le triste défilé de ceux qui ont porté la main sur Rome. Ce pendant Attila et les Huns avaient épargné Rome. Les aviateurs durent obéir aux ordres qu'ils reçurent. Nous ne gardons pas rancune à ceux qui donnent ces ordres. Ils ne l'ont pas su ce qu'ils faisaient. Ils ne le sauront peut-être jamais. Peut-être sont-ils incapables de s'élever au-dessus de ces événements transitoires, parce qu'ils ne savent pas distinguer entre un succès qui passe et une flétrissure qui demeure à jamais."

Prime pour les cultivateurs qui achètent du grain maintenant

Pour encourager les cultivateurs de l'Est du Canada à acheter des grains de l'Ouest aussitôt que possible et à les conserver sur leur propre ferme pour alimenter leurs bestiaux l'hiver prochain, le Gouvernement fédéral paiera une prime par boisseau, basée sur une échelle mobile. Avis à cet effet a été publié par le Ministère fédéral de l'Agriculture le 16 juillet.

Les cultivateurs des provinces de l'Est qui achètent des grains fourragers de l'Ouest sous ce plan, que l'on appelle le plan B, recevront une prime de 3 c. par boisseau pour le grain acheté en juillet, 2½ c. par boisseau pour le mois d'août, 2 c. pour le mois de septembre, 1½ c. pour le mois d'octobre, 1 c. pour le mois de novembre et ½ c. pour décembre.

Les commandes de grains placées depuis le 1er juillet 1943 auront droit à la prime. M. F. W. Presant, l'administrateur des fourrages concentrés, qui est chargé de l'administration

de ce plan, dit qu'il devrait causer une forte augmentation dans la demande immédiate des grains de l'Ouest, à ce moment où les moyens de transport sont meilleurs que pendant l'hiver.

Les prévisions de la récolte du grain dans l'Est du Canada sont plutôt faibles et comme le nombre de bestiaux et de volailles élevés sur les fermes de l'Est a beaucoup augmenté afin de répondre à la demande anormale de vivres de toutes parts, il est nécessaire que l'on prenne des mesures immédiates pour s'assurer une provision suffisante de grains pour l'hiver prochain. Les cultivateurs qui achètent du grain de l'Ouest sous le plan B, recevront la prime de la même façon que sous le régime d'aide au transport pour les grains fourragers de l'Ouest.

Les arts domestiques au Parlement

Une double exposition de l'artisanat québécois et de l'artisanat britannique s'est ouverte récemment à l'Hôtel du gouvernement, à Québec, dans les salles du Café et des Bills publiques et privées.

L'exhibit de la province a été fourni par l'école des Arts Domestiques; il groupe non seulement divers travaux de l'artisanat québécois, mais aussi des pièces venant de nombreux pays

alliés, France, Belgique, Suisse, Chine, Etats-Unis, Amérique du Sud et autres.

L'exhibit britannique a été organisé par le London British Council et sera montré dans différentes villes du pays.

Dans les deux exhibits, on peut voir des tissus et des tapis de fabrication domestique, des sculptures sur bois, de la poterie, etc.

Les deux salles d'exposition sont situées dans l'édifice central, près de la porte principale. Le public est cordialement invité à visiter les divers exhibits.

L'Exposition Provinciale de Québec

L'exposition provinciale de Québec, la plus importante des expositions agricoles et industrielles tenues annuellement dans la province de Québec, ouvrira ses portes le 3 septembre prochain, pour la trente-deuxième année consécutive. La popularité de cette exposition est attestée par le fait que, l'an dernier, plus de 175,000 personnes l'ont visitée.

Il faut parcourir les exhibits du palais de l'industrie, le pavillon de l'agriculture, les salles des arts domestiques et des Beaux-Arts, voir les animaux de ferme et de basse-cour, pour se rendre compte des progrès réalisés d'une année à l'autre dans les différentes branches de notre

vie économique.

De nombreux amusements, courses de chevaux, cirque, vaudeville, concerts en plein air, ajoutent à l'intérêt de l'exposition.

L'ouverture officielle sera faite le vendredi soir, 3 septembre et la clôture aura lieu le samedi 11 septembre.

NOTRE RELIGION

L'impie dit: Je n'ai pas de religion et je me porte très bien.
Le Croquant répond: Mon chien aussi.

Le 1er—L'Eglise a fait son temps.
Le 2e—Oui, mais elle a rengaré.

Le 1er—La papauté mourra.
Le 2e—Oui, à la fin du monde.

Le 1er—Je ne crois que ce que je comprends.
Le 2e—C'est pour cela que tu ne crois à rien.

Le 1er—On ne doit croire qu'à ce qu'on voit.
Le 2e—Je crois pourtant à ton esprit.

Le 1er—Les curés ont un bon métier.
Le 2e—Pourquoi ne l'as-tu pas appris?

Le 1er—Tu crois ton curé qui te promet le ciel.
Le 2e—Toi tu crois ton député qui te promet la lune?

Le 1er—Il n'y a pas de ciel.
Le 2e—Il n'y en a pas pour les vaux-riens.

Le 1er—Il n'y a pas d'enfer.

Le 2e—Il n'y en a pas pour les braves gens.

Le 1er—L'enfer, personne n'en est revenu.

Le 2e—Cela prouve qu'on n'en sort pas, mais on n'y entre pas.

Le 1er—Après tout, il faut vivre.

Le 2e—Non, non, après tout, il faut

dra mourir.

Le 1er—Je n'ai pas la foi; je l'ai perdue.

Le 2e—Raison de plus pour la chercher.

Le 1er—Le Catholicisme est une religion d'argent.

Le 2e—C'est même une religion d'or.

LES PILOTES DE COMBAT DE MALTE A L'OFFENSIVE

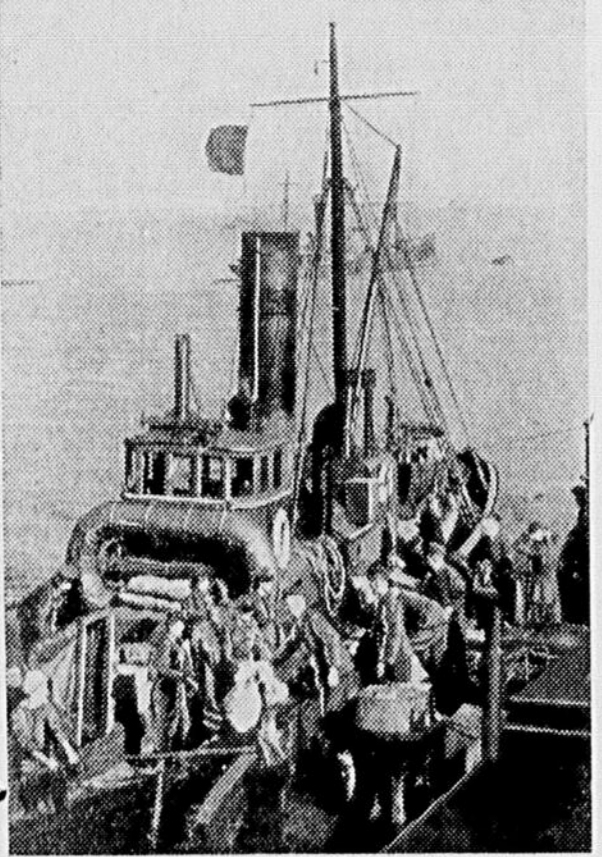


Cette photo, remarquable de mouvement et d'action, montre des pilotes de la RAF courant vers leur avion, pour répondre à une alerte sur l'île de Malte. Malte fut attaquée et bombardée peut-être plus, proportionnellement à son étendue, que n'importe quelle autre place forte. Et la dévastation qui en résulte est tragique. Pourtant, elle a sorti victorieuse de ces heures horribles, grâce au courage et à l'audace des pilotes de la RAF, dont les actions d'éclat dans le ciel maltais ne se comptent plus.

Le MONDE COMME IL VA par J. Gaudet et Le May



LES RECRUES DE LA WAAF DANS UN NOUVEAU ROLE



En Angleterre, on se sert depuis le début de la guerre, de ballons de barrage ancrés à des remorqueurs. C'est ainsi qu'on peut protéger l'estuaire des rivières, des fleuves anglais. Les recrues de la WAAF, division féminine de la RAF, sont employées à guider les équipages de ces remorqueurs, et elles s'acquittent de cette tâche avec grande aisance. Là comme ailleurs elles s'affirment en auxiliaires précieuses.

Avec les compliments de

ARTHUR MARTIN

Gérant de
CONSOLIDATED OPTICAL LTD
NICOLET

David Deshaies

A.B.B.A.
Architecte
NICOLET, P. Q.

C.P. 74

C.P. 118

ARTHUR BELIVEAU, C.R.

AVOCAT ET PROCUREUR

NO 42 RUE DES CASERNES
TROIS-RIVIERES, P. Q.

Tél.: 556

Gaudet et Vigeant

AVOCATS - PROCUREURS

NICOLET, P. Q.

